

**LETTRE D'INFORMATION DES ACTUALITES INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**Quelles obligations à la charge des avocats
en matière de lutte contre le blanchiment**

Rédaction Analyses Experts : Face à la jurisprudence européenne, comment doivent réagir les avocats aujourd'hui face à un client « douteux » ?

En tout état de cause, en cas de doute, l'avocat a le devoir déontologique de se déporter. Son principe de probité lui interdit de participer à une opération dont il douterait de la licéité.

La question vient ensuite de la légitimité d'une déclaration de soupçon, en complément de ce déport. La jurisprudence européenne, notamment l'arrêt dit « Michaud », valide en son principe la déclaration de soupçon par l'avocat qui aurait un doute sur l'opération qui lui est soumise, hors bien entendu les cas de consultation ou d'intervention dans un cadre judiciaire. Mais la CEDH précise bien que la déclaration, qui est en soi une violation du secret de l'avocat, n'est conforme à la Convention que parce qu'elle est faite non pas directement à Tracfin, mais auprès du Bâtonnier, qui exerce un filtre.

Toutefois, nonobstant ce filtre, la profession considère que la déclaration des soupçons demeure une atteinte intolérable au secret de l'avocat : il importe donc d'être le plus vigilant possible en amont, au stade de la consultation, pour se déporter avant même d'être dans une des situations pouvant donner lieu à déclaration de soupçon.

Rédaction Analyses Experts : « Faut-il renforcer les dispositifs existants ? Y a-t-il des risques accrus pour la profession ? »

Les dispositifs actuels sont à la fois suffisants et inadaptés à la profession d'avocats. Suffisants, car on imagine mal quelles règles pourraient encore être ajoutées. Inadaptés car conçus initialement pour des banques ou casinos, et imposés sans réelle adaptation aux avocats, en méconnaissance des réalités d'exercice de la profession. C'est moins les règles qu'il faut renforcer, que les formations auprès des avocats sur les mesures de prévention, pour renforcer leur vigilance.

William Feugère , Avocat, spécialiste en droit pénal
Président national des Avocats Conseils en Entreprise

Lien : <http://droit-des-affaires.eff.fr/2013/05/21/quelles-obligations-a-la-charge-des-avocats-en-matiere-de-lutte-contre-le-blanchiment/>

Blanchiment, corruption : La face sombre du marché de l'art asiatique

En Asie, l'art servirait surtout à blanchir de l'argent ou à corrompre les fonctionnaires. Immersion.

Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, le blanchiment d'argent représente 2 % à 5 % du PIB mondial ; soit entre 800 millions de dollars et 2 milliards de dollars. Le marché de l'art, souvent qualifié d'opaque et d'incontrôlable, demeure une place de choix pour recueillir cet argent « sale », qui ne demande qu'à être blanchi. Les affaires de ce type sont fréquemment médiatisées, impliquant des personnalités de premier plan telles qu'Edemar Cid Ferreira, l'ex-banquier brésilien, qui blanchissait des millions de dollars à travers une collection de 12.000 œuvres, ou Helly Nahmad, dont la famille est à la tête d'une fortune de 3 milliards de dollars, et qui a récemment été enregistré alors qu'il gonflait le prix d'une toile de Raoul Dufy qu'il vendait, expliquant qu'il partagerait le profit avec un membre de son cercle de parieurs.

Le phénomène est particulièrement aigu sur le marché de l'art asiatique, un auctioneer estimant que 30 % à 50 % des œuvres présentes sur le marché auraient un lien avec le blanchiment, rapporte Le Figaro. En Asie, la combinaison du boom économique, d'une réglementation laxiste sur la vente d'art et des lois strictes de contrôle des capitaux, fait du marché de l'art une cible de choix pour ceux qui cherchent à blanchir de l'argent ou sortir des capitaux.

Pourquoi l'Asie ?

Dans le marché de l'art occidental, des mesures ont été prises afin de limiter ce phénomène ; en février 2013, la Commission européenne a voté une loi obligeant les galeries à déclarer chaque transaction d'un montant supérieur à 7.500 euros, effectuée en liquide.

Depuis 2012, à Bruxelles, une régulation conduit les galeries qui réalisent des transactions en liquide d'un montant supérieur à 15.000 euros à être enregistrées comme "high value dealers", et les soumet à des contrôles plus stricts. Ces galeries sont également surveillées par des organisations telles la Financial Action Task Force (FATF), une organisation non gouvernementale qui lutte contre le blanchiment, et l'Association for Research into Crimes Against Art (ARCA), à l'origine de Know Your Customer (KYC), qui vérifie l'identité des acheteurs et retrace leurs fonds.

D'un autre côté, le marché de l'art asiatique est bien plus jeune et moins régulé. La Chine a traversé une partie du XXe siècle sous la coupe de Mao, dont la révolution culturelle n'a pas uniquement censuré et restreint la liberté artistique, mais a rendu illégale la possession ou l'héritage d'une œuvre d'art. A la mort de Mao en 1976, ces lois ont été assouplies, mais il a fallu attendre la fin des années 1990 pour que le marché de l'art chinois apparaisse réellement comme une concurrence pour le marché américain ou européen, le dernier étant opérationnel depuis le XVe siècle. En 2010, la Chine occupait la première place du marché de l'art au niveau mondial, avec 8,2 milliards de dollars en chiffre d'affaires, en hausse de 700 % entre 2000 à 2011 - une croissance digne de ce qui est maintenant la deuxième plus grande économie du monde.

Cependant, les nouveaux millionnaires et milliardaires chinois font aujourd'hui l'objet de contrôles de capitaux stricts, les empêchant techniquement de « faire sortir » du pays plus de 50.000 dollars. Du fait de ces restrictions, la Chine a vu près de 10 % de son PIB quitter le pays illégalement entre 2000 et 2011, selon l'organisation

américaine Global Financial Integrity. Les débouchés pour les capitaux chinois manquent d'opportunités, ce qui amène de plus en plus de Chinois à tenter de blanchir leur argent, non seulement pour légitimer des fonds obtenus illégalement, mais aussi pour échapper à l'impôt.

De plus, la forte demande et l'offre limitée d'œuvres conduit le marché chinois à être envahi par les faux, et la loi en vigueur basée sur le *caveat emptor* signifie qu'il n'y a pas de recours légaux pour les acheteurs. Antony Lin, ancien président de Christie's Asia, explique à MarketWatch.com que, « *lors des ventes aux enchères en Chine, on ne garantit pas l'authenticité des œuvres. Il n'y a pas de recours légaux, pas de garantie contre les faux. Dans n'importe quel marché qui croît à ce rythme, il y aura des faux.* » Dans le domaine du blanchiment d'argent, cependant, l'authenticité n'est pas toujours la priorité - si les maisons de ventes (dont plusieurs sont soupçonnées d'être complices) « *vérifient l'œuvre* », elle peut être vendue et l'argent peut être blanchi à travers cette vente. De nombreux spécialistes avancent qu'un des freins à une plus grande régulation serait que la plus grande maison de vente aux enchères de Chine, Poly, soit détenue par le gouvernement et soit une filiale d'une grande entreprise qui est aussi un fabricant d'armes, rendant tout contrôle ou réglementation par un organisme externe difficile. Nancy Murphy, une avocate spécialisée dans l'art basée à Pékin, estimait dans les colonnes de Forbes que jusqu'à 80% des pièces vendues chez Poly étaient des faux.

Un exemple frappant d'une œuvre prétendument fausse sur le marché est un rouleau de la dynastie Song Dynasty du poète Su Shi, qui a été estimé à 500.000 dollars, mais a finalement été vendu pour 8,2 millions de dollars par Sotheby's. Après la vente, plusieurs historiens ont avancé que le rouleau était un faux. Ceci démontre l'étendue du problème, et les opportunités de blanchiment d'argent ; le marché est en effet volatile, et les transactions impliquant des sommes très importantes, ajouté à l'anonymat et à la non-régulation, permettent aux criminels d'acheter des œuvres (authentiques ou non) en espèce, pour ensuite les revendre, avec une plus-value.

La Chine doit aussi faire face à une tradition, celle du non-paiement des lots aux enchères ; la peinture chinoise ayant atteint le prix le plus élevé aux enchères, vendue en 2011 pour 64,5 millions de dollars, Eagle Standing on a Pine Tree de Qi Baishi, est restée impayée pendant six mois suivant la vente. Plus de la moitié des lots cédés à plus d'1 million de dollar ne sont toujours pas payés six mois après la vente. Tout cela fausse le marché, avec des prix très élevés sans rapport avec la valeur réelle des œuvres. Pour les criminels, l'inflation des prix sur le marché de l'art est une aubaine, permettant de blanchir de grandes quantités d'argent.

De plus, quand les enchères sont arrangées, ou quand des prix disproportionnés sont payés, cela exclut les authentiques collectionneurs du marché. La véritable valeur de l'art devient faussée, et rien ne dit que le marché pourra longtemps continuer sur ce rythme.

Corruption élégante

L'art fait aujourd'hui également office de pots de vin pour les fonctionnaires, un phénomène si répandu qu'il a sa propre dénomination en chinois : la corruption élégante, ou Yahui. Les œuvres peuvent être achetées en espèces, données, puis revendues, impliquant souvent des galeries corrompues. En 2009, les autorités chinoises ont arrêté le chef de la police de la ville de Congqing, Wen Quiang, et ont découvert chez lui plus de 100 œuvres, dont des sculptures en ivoire, une tête de Bouddha en pierre, des calligraphies anciennes et une peinture du maître Zhang Daqian. Wen Quiang a été exécuté en 2010 pour avoir reçu 1,76 million de dollars de pots de vin. Dans les plus hautes sphères de la société et au sein du gouvernement

chinois, l'art est considéré comme une marchandise qui permet l'échange de fonds sans trace écrite ni preuves, et offre également une échappatoire à ceux qui sont accusés - ils peuvent toujours prétendre (ou révéler) l'inauthenticité de la peinture et souligner son manque de valeur, en évitant ainsi des poursuites judiciaires.

Le cas de Hong-song Won

Un des cas les plus récents et les plus relayés est celui d'Hong-Song Won, qui a récemment été arrêté pour blanchiment et fraude fiscale. Le marché coréen, qui est bien plus petit que le marché chinois, a récemment mis en place une fiscalité plus stricte sur les œuvres d'art. Hong-Song Won est le propriétaire de la galerie Seomi, située à Séoul, autour duquel la controverse a commencée en 2008, lorsque l'un de ses clients, la directrice du Leeum, le Samsung Museum of Art (et femme du président de Samsung), Hong Ra-Hee, a acheté le tableau de Roy Lichtenstein, Happy Tears, avec de l'argent provenant d'une caisse noire de Samsung. En 2011, elle a été condamnée à une peine de prison avec sursis pour avoir aidé le président du groupe Orion, Samsung Museum of Art à acheter de l'art avec des fonds de l'entreprise et avoir détourné de l'argent. Elle a également été impliquée dans l'établissement de papiers d'œuvres d'art de grande valeur impliquant des hommes d'affaires très médiatisés.

Yan Lynn, directeur de l'antenne de Seoul d'Able Fine Art Gallery, New York, a expliqué au The Korea Herald qu'il ne s'agissait pas seulement « *des grandes entreprises, mais également des petites et de tailles intermédiaires, qui utilisent l'art afin de créer des caisses noires* » suggérant que le cas de Hong-Son Won a été mis en avant car il s'agit d'une entreprise de premier plan, mais que c'était loin d'être un cas isolé.

Impact sur le marché

Un expert du FBI, spécialisé dans la criminalité liée à l'art, et le Doyen de la Yale University School of Art, ont exprimé à The Art Newspaper le besoin de remettre le problème en perspective. Le marché de l'art est encore un marché fait de collectionneurs achetant des pièces authentiques, mais il est aujourd'hui difficile d'estimer le poids du blanchiment.

Le juge Fausto Martin De Sanctis (qui a instruit l'affaire Ferriera) explique dans son livre Money Laundering through Art : a Criminal Justice Perspective, que les autorités et les organismes internationaux manifestent un « *manque de sensibilisation et de régulation* » qui conduit l'art à devenir un « *actif invisible* » pour les criminels. Le problème du blanchiment d'argent et de la corruption dans l'art est également le résultat d'un marché qui paraît, par certains aspects, n'être intéressé que par des intérêts économiques, désavantageant les véritables collectionneurs passionnés et ceux qui ont un réel « amour de l'art ». Bien que le problème ne soit aujourd'hui pas généralisé (en particulier en Europe, où des mesures sont prises pour lutter contre le blanchiment), ces problématiques sont présentes au cœur du marché asiatique, et devraient inquiéter l'ensemble des acteurs du marché de l'art.

Lien : <http://www.latribune.fr/blogs/le-blog-sur-le-marche-de-l-art/20141010tribdf53d3787/blanchiment-corruption-la-face-sombre-du-marche-de-l-art-asiatique.html>



Skandia Life épinglé par l'ACPR, 1.2 million d'euros d'amende

Selon la nouvelle publiée par l'Agefi Actifs, l'assureur Skandia Life a écopé d'une amende de 1,2 million d'euros d'amende pour manquement dans ses procédures de lutte anti-blanchiment d'argent. Le procès verbal est en ligne.

Fin juillet, l'ACPR a condamné Skandia Life à une amende de 1.2 millions d'euros. Lui sont reprochés des manquements graves dans le contrôle des justificatifs pour les sommes versées sur les contrats d'assurance-vie, le nerf de la guerre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. De nombreux exemples sont ainsi cités dans la décision publiée de l'ACPR.

Ainsi, une étudiante, a déclaré des revenus annuels inférieurs à 50 000 euros et un patrimoine compris entre 150 000 et 500 000 euros ; elle a souscrit un contrat d'assurance sur la vie pour un montant de 310 000 euros ; qu'à la demande de l'organisme, elle a fourni des pièces permettant de justifier une partie des sommes versées, soit 232 484 euros ; que le 16 juillet 2014, elle a procédé à un rachat partiel de 30 000 euros dont l'objet n'est pas mentionné au dossier...

Une obligation d'examen renforcé non respectée

L'ACPR rappelle que les organismes assujettis « effectuent un examen renforcé de toute opération particulièrement complexe ou d'un montant inhabituellement élevé ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite. Dans ce cas, ces personnes se renseignent auprès du client sur l'origine des fonds et la destination de ces sommes ainsi que sur l'objet de l'opération et l'identité de la personne qui en bénéficie ».

L'ACPR a retenu des manquements aux obligations de vigilance et déclaratives de Skandia Life dont l'obligation de vigilance complémentaire concernant les personnes particulièrement exposées (PPE) qui n'a pas été totalement respectée, tandis que plusieurs dossiers individuels présentant, selon l'établissement lui-même, un risque élevé, n'ont pas été traités de manière appropriée.

Toutefois, l'Autorité a consenti, dans la détermination de la sanction, de tenir compte « dans une certaine mesure », des actions correctrices engagées depuis la fin du contrôle sur place, conformément aux engagements pris par Skandia Life, actions qui ont principalement porté sur la formation, le renforcement des moyens en France et au Luxembourg, l'amélioration de la connaissance des clients et du contrôle de leurs opérations, la diffusion d'une nouvelle procédure de LCB-FT, dans le contexte du raccordement du dispositif de Skandia Life à celui de son nouvel actionnaire, le groupe APICIL, qui a notamment conduit à utiliser un nouveau progiciel de conformité LCB-FT, ce qui démontre la volonté d'une mise à niveau de son dispositif dans ce domaine. *Mis à jour le 30 août 2016*

Lien : <http://www.francetransactions.com/actualites/assurance-vie/Skandia-Life-epingle-par-l-ACPR-1-2-million-d-euros-d-amende.html>

La contrebande financerait le terrorisme en Europe

Un récent documentaire diffusé sur la chaîne allemande ARD a révélé l'importance des réseaux de contrebande dans le financement du terrorisme en Europe. En plein essor, le commerce illégal de cigarettes constitue une des filières les plus lucratives, profitant de la trop lente prise de conscience des autorités européennes.

Deux ans avant de prendre en otage la rédaction de Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, Chérif Kouachi n'était encore qu'un simple marchand clandestin de tennis Nike comme il en existe tant sur les marchés du nord de Paris. En vendant ses contrefaçons deux à trois fois moins cher que le prix d'achat, le petit délinquant aurait néanmoins accumulé entre 30 000 et 40 000 euros de gains en l'espace de quatre ans. C'est grâce à cet argent qu'il a pu se rendre à Oman et au Yémen pour rencontrer des responsables d'Al-Qaida et acheter l'arsenal qui lui a servi à abattre 12 personnes dans les locaux du journal satirique, affirme Jean-Charles Brisard, président du Centre d'analyse du terrorisme (CAT), dans une enquête édifiante diffusée le 24 août sur la chaîne allemande ARD.

"Quand on analyse les attaques et projets d'attaques de ces dernières années en Europe, alors nous devons reconnaître que les attaquants se financent eux-mêmes depuis 20 ou 30 ans, confie l'expert en terrorisme. Ils ont souvent gagné leur argent de la contrebande et de la contrefaçon de produits. [...] C'est tellement facile et hyper profitable. Ils peuvent atteindre des marges de cinq à dix fois la mise de départ" Pas étonnant, donc, que "95 % des auteurs des attaques terroristes les plus récentes en Europe avaient de l'expérience en tant que petits criminels", comme le prétend Louise Shelley, experte américaine du terrorisme.

"La contrefaçon est au centre du financement du terrorisme"

Selon l'association de lutte contre la contrefaçon Unifab, l'équivalent de 85 millions d'euros de produits contrefaits atterrirait en Europe chaque année. Rien qu'en Allemagne, le total des dommages causés par la contrefaçon s'élèverait à 56 milliards d'euros, d'après une étude du cabinet EY citée dans un récent article du quotidien économique allemand Handelsblatt. Pour Philippe Coen, vice-président d'Unifab, cette manne est indispensable pour financer les actions des réseaux terroristes. "la suite de cette année horrificante de terrorisme en Europe, nous devons tourner notre regard vers le financement du terrorisme, analyse-t-il. Sans financement, il n'y aura aucune attaque. Après avoir réalisé ses investigations et recherches, Unifab a déterminé que la contrefaçon est au centre du financement du terrorisme"

Même son de cloche du côté de Jochen Schäfer, conseiller légal de la Fédération mondiale de l'industrie des biens sportifs (WFSGI), qui tente de lutter contre ce fléau particulièrement répandu dans le textile. "Il est prouvé que les organisations terroristes utilisent la contrefaçon comme instrument de financement, affirme-t-il. Nous essayons d'intervenir aussi tôt que possible avant que les biens ne soient physiquement envoyés. Avec l'aide d'un partenaire italien qui possède les logiciels, nous avons fermé plus de 160 000 pages Internet"

Les terroristes, grands trafiquants de cigarettes

Parmi les produits générant le plus de contrebande, les cigarettes s'avèrent très prisées des organisations terroristes, souligne le documentaire. Moins risqué que le trafic de la drogue mais très lucratif, le commerce illégal de cigarettes représenterait plus de 20 % de leurs sources de financement, d'après un rapport du CAT publié en 2015. "*Près de 15 organisations terroristes dans le monde recourent régulièrement et dans des proportions importantes à la contrebande et à la contrefaçon de cigarettes pour se financer*", précise le document. Amédy Coulibaly, le terroriste de l'Hyper Cacher et de Montrouge, était lui aussi impliqué dans un trafic de cigarettes. En 2010, la police a saisi deux cartons de cartouches dans un box qu'il avait loué avec un complice.

En Allemagne, la police a récemment mis au jour un important trafic avec Dubaï, qui alimente l'Europe de plusieurs tonnes de cigarettes de contrefaçon chaque année. Le 11 février 2016, les forces de l'ordre allemandes ont saisi un container de 7 millions de cigarettes dans un local commercial proche de Berlin, pour un montant de 750 000

euros. Une des personnes arrêtées a confié que le trafic avec Dubaï "durait depuis longtemps" et que les responsables, qui lui envoyaient quatre containers par mois, "en tiraient des millions d'euros". Bien que "le principal coupable fût en contact avec un membre potentiellement dangereux de l'État Islamique en Allemagne", les autorités allemandes continuent de nier tout lien avec le terrorisme, constate l'enquêteur d'ARD.

Les autorités sourdes aux signaux d'alarme des douaniers

Fin juillet, la police espagnole a, elle, rendu public que plusieurs personnes récemment arrêtées pour contrefaçon avaient été "identifiées sur des listes de combattants terroristes". Pourtant, en raison du caractère mineur de ces petits délits très répandus au quotidien, les autorités européennes tardent toujours à prendre conscience de l'ampleur de la menace. Cité dans l'enquête diffusée sur la chaîne allemande, un des informateurs s'avoue "horrifié par le peu d'action des agences européennes pour contrer le marché noir". Avec l'instauration du paquet neutre en France, et peut-être dans d'autres pays à l'avenir, la contrefaçon risque d'être encore davantage facilitée. Une véritable aubaine pour les terroristes.

Si les gouvernements continuent de se voiler la face sur les enjeux de la contrebande, les douaniers allemands, eux, tirent la sonnette d'alarme. Le 31 août, le bureau des douanes de Neuss organise un événement intitulé "Trafiquant de cigarettes la nuit - Terroriste le jour" à Essen, où 10,5 millions de cigarettes issues de la contrebande seront détruites devant les médias. "En faisant cela, on va mettre l'accent sur le lien entre terrorisme et soutien au crime organisé via les acheteurs de cigarettes illégales", ont indiqué les douaniers allemands. Avec au moins cinq attaques meurtrières depuis un an, l'Allemagne est un des pays européens les plus touchés par le terrorisme avec la France, la Belgique et la Turquie. Publié le 30/08/2016

Lien : <http://www.jolpress.com/Contrebande-financement-terrorisme-Europe>

Lutte contre le blanchiment des capitaux : La Côte d'Ivoire aux normes du GAFI

CABidjan, 31 août (AIP)- Le gouvernement ivoirien a adopté, en conseil des ministres mercredi, un projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour adapter le cadre réglementaire de la Côte d'Ivoire, en la matière, aux normes de l'instance internationale à l'avant-garde de cette lutte, le Groupe d'action financière (GAFI).

« Le projet de loi intervient en application de résolutions communautaires de l'UEMOA et des nouvelles normes internationales édictées par le GAFI, en vue de lutter plus efficacement contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme », a indiqué le porte-parole du gouvernement, Bruno Nabagné Koné, lors de sa conférence de presse d'après conseil.

Lien : <http://aip.ci/lutte-contre-le-blanchiment-des-capitaux-la-cote-divoire-aux-normes-du-gafi/>

La lutte contre le terrorisme

La douane française participe activement à la lutte contre le terrorisme.

Du fait de son positionnement privilégié aux frontières, de son rôle en matière de sécurisation des flux de personnes et de marchandises, et de ses capacités

d'intervention, la douane contribue activement à la lutte anti-terroriste. Suite aux attentats de janvier et novembre 2015, la douane a renforcé son action dans ce domaine.

Le contrôle des personnes et le renseignement

Depuis les attentats du 13 novembre 2015, la douane participe activement au rétablissement des contrôles en frontières intérieures sur une liste de 71 points de passage autorisés. Cette liste a été définie en concertation avec la PAF. La douane a également renforcé les contrôles sur les flux intra Schengen sur les 82 points de passage frontaliers dont elle a la charge.

La douane a bien entendu maintenu un dispositif de contrôle systématique sur les flux de personnes entrant et sortant de l'espace Schengen via les points de passage frontaliers dont elle a la charge.

Depuis le 13 novembre 2015, la douane réalise donc des contrôles en frontières intérieures et extérieures et procède à des refus d'admission en cas de non conformité. Ainsi, la douane a procédé au contrôle de plus de 1 300 000 personnes en frontières et a procédé à plus de 700 refus d'admission.

Depuis le début de l'année 2016, il y a eu 1 201 sollicitations correspondant à 2 881 personnes contrôlées (dont 416 sont fichées S).

La douane a mis en place un dispositif rapide de remontée de l'information. Chaque agent des douanes est un capteur d'informations, qui remontent immédiatement les éléments constatés pour analyse et traitement par la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED).

La DNRED fait ainsi partie de la communauté du renseignement, aux côtés de la DGSE ou de la DGSI, et constitue un acteur essentiel du renseignement anti-terroriste.

Le contrôle des flux de marchandises et la lutte contre le financement du terrorisme

La douane sécurise les flux. Elle :

- prévient des actes terroristes dans le cadre de contrôles en matière de sûreté du fret aérien et maritime, et met en œuvre le programme communautaire **Import Control System (ICS)** ;
- assure la sûreté des flux de marchandises et de voyageurs empruntant la liaison fixe Trans-Manche sur les sites d'embarquement des trains de la compagnie Eurostar et sur le site du Tunnel ;
- mobilise les services de la surveillance terrestre et aéro-maritimes en frontière terrestre et en mer en exerçant des contrôles migratoires sur 82 points de passage frontaliers en métropole et 14 points de passage contrôlés en outre-mer ;
- s'investit pleinement dans la mise en place de la plateforme interministérielle chargée du **programme Passenger Name Record (PNR)** et basée dans les services douaniers de Roissy.

La douane participe également à la lutte contre le financement du terrorisme grâce à sa législation sur l'obligation déclarative et le blanchiment. Le plan d'action pour lutter contre le financement du terrorisme, présenté par Michel Sapin en mars 2015, comprenait une extension des capacités d'action de la douane dans ce domaine (renforcement des services d'enquête en charge du contrôle des flux non déclarés, extension de l'obligation déclarative au fret express ...).

Un renforcement des moyens humains et matériels

Afin de renforcer les contrôles douaniers et le renseignement, la douane investit dans les moyens humains et matériels avec :

- le recrutement de 1000 agents supplémentaires en 2016 et 2017 ;

- l'attribution de 45 millions d'euros de crédits pour le renforcement des moyens de contrôle, le développement du renseignement et la protection des agents.

Les affaires marquantes

Interpellations de personnes liées aux réseaux terroristes

Le 1er juin 2014, la brigade de surveillance des douanes de Marseille a interpellé Mehdi Nemmouche à la Gare routière de Marseille Saint Charles, dans un bus en provenance de Bruxelles, où il avait commis un attentat terroriste dans le musée juif à Bruxelles le 24 mai 2014.

Le 16 janvier 2015, neuf jours après les attentats commis contre Charlie Hebdo et l'Hyper Casher de la porte de Vincennes, la brigade de surveillance des douanes de Modane a contrôlé deux individus appartenant à la mouvance islamiste. La consultation des fichiers Schengen a permis de constater que l'un des individus était fiché pour terrorisme. Les premières investigations ont montré que les individus étaient possiblement impliqués dans la tentative d'attentat ayant donné lieu à des interpellations à Verviers en Belgique, la veille.

La lutte contre le financement des réseaux

Au 2e trimestre 2015, des investigations ont été menées sur un individu soupçonné de trafic de marchandises prohibées par le biais de plusieurs sociétés. Les marchandises étaient vendues sur internet. L'enquête a permis de mettre à jour des mouvements financiers importants avec des pays étrangers. Des liens ont été établis entre les gérants des sociétés et un groupe terroriste. L'ensemble de ces investigations a été réalisé en lien avec les services anti-terroristes.

En octobre 2015, les services de la DNRED saisissent 7047 logiciels sur supports informatiques et 1 433 étiquettes de contrefaçon, d'une valeur de plus de deux millions d'euros. Ces contrefaçons, présentés comme authentiques, étaient vendues par les deux sociétés mises en cause sur des sites internet de vente en ligne. Le trafic était organisé par un ressortissant français appartenant à la mouvance islamiste radicale et faisait l'objet d'une fiche « Sûreté de l'État ». Il est soupçonné d'avoir des liens avec d'autres islamistes radicaux en Europe.

En janvier 2016, les services de la DNRED interpellent 3 personnes sur le site de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. A cette occasion, 350 170 € en espèces et 5 496 grammes d'or sous la forme de huit lingots sont saisis. Cette affaire a mis un terme aux agissements d'une organisation qui procédait à des envois massifs d'or et d'espèces vers la Turquie aux fins de blanchiment. Ces fonds étaient pris en charge par des passeurs établis en Tunisie qui avaient pour mission la récupération des lingots et des euros à Paris et leur acheminement vers Istanbul. Ce contentieux a révélé l'existence d'une filière parisienne d'évacuation massive de fonds issus de la criminalité organisée vers l'étranger, ainsi que l'évacuation de stocks d'or appartenant aux responsables des anciens pouvoirs politiques établis en Tunisie et en Libye.

La lutte contre le trafic d'armes de guerre

Au mois de février 2016, les services de la DNRED ont contrôlé un colis postal à La Rochelle contenant un pistolet soigneusement dissimulé. Une visite au domicile du destinataire a permis la saisie d'un pistolet automatique 6.35, d'un fusil, de pièces d'armes, de munitions et de deux chargeurs. Simultanément, d'autres agents de la DNRED ont effectué d'autres visites domiciliaires. Ils ont saisi un véritable arsenal constitué de carabines, de fusil d'assaut, fusil à pompe, pistolets semi-automatiques, chargeurs, de milliers de munitions et d'une somme de 22 500 € en liquide.

Le 29 février 2016, les enquêteurs de la DNRED ont procédé à une visite domiciliaire chez un individu identifié comme acquéreur de pièces d'armes sur internet. A son domicile, les agents découvrent un revolver, 35 culasses, pièces de culasses et

chargeurs de fusil d'assaut, ainsi que 146 cartouches d'armes de guerre. Assemblées, ces nombreuses parties d'armes permettent de constituer 5 fusils d'assaut semi-automatiques

Lien : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a12882-la-lutte-contre-le-terrorisme>

Douane Française : La CELTIC (Cellule d'études et de lutte contre les trafics illicites par conteneurs)

Aux portes du hangar Pélican, sur le terminal de France du port du Havre (Seine-Maritime), trois conteneurs attendent. Des tee-shirts blancs venus d'Asie, des éléments de construction arrivés d'Inde, des sacs en toile du Bangladesh. « La maroquinerie, c'est un grand classique des saisies douanières », note Laurence Coredo, chef du pôle action économique des services.

Le flair du douanier

Ce n'est pas le hasard qui a fait arriver ces conteneurs dans ce lieu, mais les services des douanes. Précisément, les cibleurs de la Celtic (cellule d'études et de lutte contre les trafics illicites par conteneurs), qui ont isolé ces marchandises parmi les dizaines de milliers de tonnes débarquées chaque jour. Comment ces conteneurs ont-ils ainsi été ciblés ? « On agit avec plusieurs sources, détaille Sonia Lecomte, chef du pôle orientation des contrôles à la direction régionale des douanes du Havre. Nos propres analyses de risques, l'orientation donnée par la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) sur la nature des contrôles à pratiquer... Il s'agit de chercher une aiguille dans une botte de foin, et on ne peut pas la chercher au doigt mouillé. Ce qu'on appelle le flair du douanier a été théorisé, automatisé... »

Haro sur la contrefaçon

Les neuf cibleurs de la Celtic épluchent les manifestes (les bordereaux de voyage des marchandises) sur lesquels figurent la raison sociale de l'expéditeur, du destinataire, la nature des marchandises, leurs poids, volume et mode de conditionnement, le numéro du conteneur, le nom du navire... « On cherche des anomalies, des irrégularités », note Olivier Herbaut, chef de la cellule : une origine incongrue, un expéditeur inconnu, un conditionnement inhabituel, un poids incohérent... « Le plus régulier, c'est la contrefaçon », poursuit le chef des cibleurs. Cette année, peu de marques de luxe, mais du savon, du shampoing, des rasoirs... » C'est justement ce que recherche Martine ce jour-là. En présence d'un représentant de l'expéditeur, cet agent des douanes fait ouvrir les conteneurs. Les deux plombs (des scellés métalliques numérotés) sont brisés. Les portes s'ouvrent. Pas besoin dans l'immédiat de dépoter — vider l'intégralité du contenu —, quelques cartons sont ouverts, des échantillons sont prélevés pour vérification de ces sondages auprès du fabricant.

Des saisies très inégales

Et puis il y a la drogue, qui régulièrement fait parler d'elle sur le port. 110 kg le 14 juin, 80 kg deux semaines après... « Il n'y a aucune règle dans la régularité des saisies, note Gaël Guillaume, chef d'échelon de la direction des opérations douanières de Rouen. S'il y avait une règle, on la détecterait au ciblage. On ne se dit jamais que les trafiquants sont idiots, il faut au contraire les présumer intelligents, avec leur propre analyse de risque. Plus le chemin est long, plus il y a d'étapes, plus il y a de risques pour le trafiquant. Donc ça dépend de la qualité de l'organisation criminelle, de ses moyens. Or, 100 kg de cocaïne, c'est 4,5 M€ au prix de gros. Et tout homme a un prix... »

Les dockers sous surveillance

Une manière de reconnaître, sans toutefois incriminer les dockers parfois mis en cause pour complicité de trafic de stupéfiants, la tentation pour certains de participer au passage de la poudre en se prêtant au « rip off » (*voir infographie*). Sébastien Dumetz, responsable de manutention pour la compagnie concessionnaire du terminal, docker, fils, petit-fils, arrière-petit-fils de docker, veille au ballet de « 25 000 boîtes sur le terminal ». Lui montre les caméras, le portail d'accès du terminal où un passe nominatif est exigé et défend ses collègues. « Celui qui fait le con, il est interdit portuaire. Concernant le *rip off*, un docker a été impliqué. Il a été averti pendant sa formation, et il a pris ses responsabilités, il a tout perdu. Mais 1 sur 2 200 dockers au Havre, ce n'est pas beaucoup... »

Lien : <https://ns55dnred.wordpress.com/2014/10/07/douane-francaise-la-celtic-cellule-detudes-et-de-lutte-contre-les-trafics-illicites-par-conteneurs/>

Le made in China taxes non comprises

Plaque tournante du trafic de textile en provenance d'Asie, la République tchèque cherche les moyens de lutter contre cette activité. Une coopération fiscale entre Européens est à cette fin indispensable.

Chaque jour, près de 50 conteneurs chargés de 800 tonnes de textiles et de chaussures importées illégalement de Chine et du Vietnam affluent vers la République tchèque. Une partie de la marchandise reste dans le pays, une autre poursuit sa route ailleurs en Europe. Ces derniers mois, le phénomène des fraudes sur le textile asiatique importé a pris une ampleur considérable. Ainsi, Jiří Barták, porte-parole de l'administration douanière tchèque, affirme : *"Tout porte à croire que les trafiquants asiatiques utilisent la République tchèque comme une immense plaque tournante à travers laquelle leurs produits peuvent pénétrer dans l'espace de libre circulation des marchandises de l'Union européenne"*.

Le plus grand gang démantelé

L'administration éprouve toujours le plus grand mal à identifier les *"cerveaux"* de ce commerce illégal. Les marchandises importées sont destinées à des sociétés créées spécifiquement pour les réceptionner. Il est souvent très difficile de savoir qui se tient derrière elles. Elles achètent des millions de tonnes de vêtements pendant les premiers mois de leur existence puis disparaissent dans la nature lorsqu'elles doivent déclarer et payer la TVA. Le propriétaire de l'entreprise est un prête-nom, un homme de paille, ou un étranger qui se trouve depuis bien longtemps hors de la République tchèque lorsque l'escroquerie est découverte. En mai dernier, les douaniers ont réussi à démanteler le plus grand gang ayant jamais organisé un trafic d'importations illégales de marchandises sur le sol tchèque. Dans le cadre de cette affaire, le préjudice pour le pays est évalué à au moins 65 millions de couronnes [2,65 millions d'euros]. Mais ce réseau organisé par des Chinois ne représente que 10 à 15% de l'ensemble du commerce illégal dans le pays.

"Il faisait partie de l'une des premières organisations criminelles chinoises à opérer en Europe. Disposant de moyens financiers illimités, ses membres vivaient sur notre territoire dans le luxe", explique Aleš Hrubý, enquêteur auprès de l'administration douanière. Le siège du réseau se trouvait à Prague et l'organisation opérait en partie en Ústecko [dans le nord du pays, près de la frontière allemande]. Les douaniers ont même mis au jour le lieu où une Chinoise établissait des fausses factures qui permettaient aux négociants de payer moins de droits de douane. Le montant des factures émises ne dépassait pas 15 000 dollars [10 800 euros] alors que la véritable

valeur des conteneurs importés variait de 80 000 à 200 000 dollars [57 600 à 144 000 euros].

Besoin de réformer la TVA au niveau européen

L'administration douanière, le ministère des Finances et même l'Union européenne sont aujourd'hui très préoccupés par l'essor du commerce illégal. Au niveau européen, la question de l'introduction du nouveau système de TVA fait l'objet d'intenses discussions. Les Autrichiens et les Allemands ont proposé que s'applique pour toutes les marchandises un système d'autoliquidation généralisé. Autrement dit, c'est à l'acquéreur final qu'il incomberait de s'acquitter de la TVA.

Aujourd'hui, les Etats ne peuvent introduire ce système que pour certaines marchandises. "Il faudrait pouvoir obtenir un droit d'exemption négocié au sein de l'Union européenne pour les Etats membres concernés, estime Jan Knížek, directeur de l'administration douanière tchèque. Les fraudeurs seraient alors obligés de déplacer leurs activités vers un autre pays. Voilà pourquoi, avec la menace grandissante représentée par ces fraudes, l'UE devrait réfléchir à un changement global de tout le système actuel de la TVA." Il est également question de soumettre les sociétés de transport à l'obligation de déclarer dans un système d'information commun les marchandises importées. Cela permettrait aux douaniers de disposer d'un contrôle facilité sur l'afflux de marchandises.

La Hongrie, qui était il y a encore trois ans le lieu de transit de ces importations, a réglé le problème lorsque ses douaniers ont commencé à percevoir la TVA lors du dédouanement des marchandises. Les administrations tchèques envisagent d'introduire des mesures similaires. "Mais le problème, fait observer Knížek, c'est que cela compliquerait aussi la vie des personnes honnêtes, qui constituent la majorité des hommes d'affaires »

Lien : <http://www.voxeurop.eu/fr/content/article/358681-le-made-china-taxes-non-comprises>

Cameroun : Voici comment les opérateurs économiques chinois rapatrient fraudemment les fonds

Ces exportateurs installés au Cameroun utilisent des circuits parallèles pour faire sortir l'argent du pays.

Les entreprises installées au Cameroun ne rapatrient pas toujours les fonds issus de leurs exportations. Sur cette question de rapatriement de fonds, les opérateurs économiques camerounais pointent un doigt accusateur sur les Chinois installés au pays. Selon ceux-ci, les Chinois, désormais des milliers au Cameroun, utilisent diverses manœuvres pour ne pas rapatrier les fonds au Cameroun, révèle Le Quotidien de l'Économie du jeudi 25 août 2016.

«Les Chinois sont en même temps importateurs et exportateurs. Et donc, ils travaillent avec des partenaires sur place. Quand ils achètent de la marchandise au Cameroun et qu'ils les ont vendus en Chine, ils déposent leurs fonds dans leurs comptes logés dans une banque chinoise. Et puisqu'ils sont également importateurs, ils demandent à leur banque de virer les fonds dans le compte de leurs fournisseurs chinois pour régler leurs factures directement à partir de la Chine», explique un opérateur économique.

En effet, en usant de ces stratagèmes, le Chinois évite ainsi de traiter avec les banques où des pièces justificatives leur sont demandées pour toute transaction. D'ailleurs, ils

ne font pas affaire avec les institutions bancaires locales. «Ils préfèrent soit travailler avec leurs partenaires étrangers, soit envoyer de l'argent par des agences de transfert. Ou encore, utiliser des cartes. Ils préfèrent ces réseaux, non encore contrôlés au Cameroun», soutient un banquier.

Ces manœuvres non formelles participent du blanchiment d'argent. «Car, il n'y a aucune traçabilité sur les fonds qui sortent ou qui entre au pays», affirme Clovis Fogang, un expert financier. Pour résoudre ce problème et permettre que les recettes d'exportations aident au développement économique du Cameroun, les experts proposent de renforcer la réglementation en la matière et faire des contrôles sur pièce dans ces entreprises chinoises, conclut le quotidien. Mis à jour 25-Aug-2016

Lien : <http://www.cameroun-info.net/article/cameroun-economie-voici-comment-les-operateurs-economiques-chinois-rapatrient-frauduleusement-les-fonds-268758.html>

Le blanchiment d'argent, un sport national

Alors que l'État punit durement les fraudes fiscales, les grosses fortunes chinoises bravent les interdictions légales et investissent à l'étranger. Des pratiques qui donnent lieu à une explosion du blanchiment d'argent, manne bien souvent utilisée pour financer des activités illicites.

Les capitaux chinois quittent le navire

Pour certains riches Chinois, le besoin de déplacer d'énormes sommes d'argent hors du continent n'est pas seulement urgent. Il peut s'agir d'une question de vie ou de mort. Un problème qui peut s'illustrer à travers la sinistre histoire de Gu Kailai, l'épouse de Bo Xilai, chef du Parti communiste chinois, en disgrâce. Cette dernière est soupçonnée d'avoir empoisonné Neil Heywood, un homme d'affaires britannique. Elle l'aurait tué à la fin de l'année passée, alors qu'il menaçait de dévoiler les pratiques frauduleuses de son réseau de transferts d'argent. Un réseau qui lui aurait d'ailleurs permis d'amasser plus d'un milliard de dollars hors des frontières chinoises. Un délit grave en Chine, qui applique un strict contrôle des capitaux.

2 740 milliards de dollars d'évasion fiscale

Bien que cette affaire soit particulièrement sensationnelle, ce types de transactions douteuses sont monnaie courante chez l'élite chinoise. Un rapport daté de 2011 par la GFI (*Global Financial Integrity*) révèle l'étendu du système. Entre 2000 et 2009, la Chine se hisse au premier rang mondial des trafics de flux financiers avec 2 740 milliards de dollars concernés. Cinq fois plus que le Mexique, second pays sur la liste. L'année dernière, la société de conseil China Merchants Bank and Bain s'est penchée sur le problème. Tous les Chinois qui possédaient plus de 10 millions de yuans d'actifs à investir (1,4 millions d'euros) avaient, collectivement, gelé l'équivalent de 550 millions de dollars à l'étranger. 27% d'entre eux, considérés comme les plus riches ont mis tout leur argent à l'étranger. "*Des sommes inimaginables quittent illégalement la Chine chaque jour*" écrit Sarah Freitas, une économiste de la firme. Ce qui rend ces fraudes plus étonnantes, c'est que la Chine punit toujours de la peine capitale certains délits financiers ! Alors, quelles sont les motivations de ces grosses fortunes chinoises ? Pourquoi courir un tel risque ?

Des motivations répréhensibles

"En Chine, si vous avez un bon *réseau en politique*, il est facile de s'en tirer" explique Borge Bakken, professeur de criminologie de l'Université de Hong Kong. "Il y a des milliers de façons de gagner de l'argent hors du pays", ajoute-t-

il. Certaines élites craignent que d'éventuelles instabilités politiques menacent directement leurs biens. D'autres veulent se protéger de possibles conflits internes en sécurisant leurs patrimoines ailleurs. Enfin, certains désirent simplement investir hors du continent. Il y a bien sûr des raisons moins avouables derrière certaines évasions fiscales : dissimuler une corruption massive, détourner des fonds, financer le crime organisé... En d'autres termes : blanchir de l'argent. "Il est extrêmement compliqué de savoir "d'où vient quoi", de remonter aux sources... Il y a probablement 20% de cet argent qui provient d'un pot-de-vin des plus généreux" annonce Steve Vickers, président de *Steve Vickers Associates*, une société de conseil, spécialisée en placements à risques.

L'art et la manière

Quel que soit le motif, les méthodes de délocalisations de fonds ne manquent pas. Une des plus simples consiste à utiliser des agents de transferts de fonds à Hong Kong. Ces derniers prêtent de l'argent à des personnes désirant effectuer une transaction financière sans traces ni papiers. Ce qui arrange les deux parties puisqu'aucun fonds n'a officiellement quitté le pays. Un autre moyen courant consiste à embaucher des intermédiaires pour racheter des actifs immobiliers à l'étranger. De grandes propriétés, mais aussi des antiquités ou des biens de luxe, qu'ils conservent jusqu'à ce qu'ils puissent les revendre. Lorsque l'argent revient en Chine, il est redevenu "propre" et peut circuler sans risques.

"Le fait de ne pas tenir compte du montant dépensé est très révélateur. Plus vous dépensez d'argent à l'étranger, plus vous arrivez à en blanchir" explique Fun Yujing, un criminologue de l'Université de Hong Kong. "Cela s'explique aussi dans le dispositif-même du blanchiment. *Le criminel ne récupère pas 100% de son argent lorsqu'il revient en Chine.* Une bonne partie de celui-ci est perdue dans le processus de blanchiment".

Macao, l'Eldorado du blanchiment d'argent chinois

Une technique plus "festive" consiste à recourir à la législation de l'île de Macao. Cette ancienne colonie portugaise est le seul territoire où les jeux d'argent sont autorisés.

Cette méthode fait appel à des "*Junket Agent*" (littéralement des agents "tous frais payés") auxquels on crédite de l'argent directement dans les salles de jeux VIP de Macao. En agissant de la sorte, on contourne la limite de 3 200 dollars que les citoyens chinois peuvent présenter à la frontière. Après avoir été joué (du moins transformé en jetons de jeu), l'argent est récupéré en monnaie étrangère propre, et envoyé à Hong Kong pour être réinvesti ou placé sur des comptes offshore.

Les sociétés fictives, l'autre visage du blanchiment

Les experts du blanchiment utilisent souvent des techniques plus complexes, basées sur des sociétés fictives, permettant de masquer leurs activités. Nul doute que ce fut le cas de Gu Kailai, même si les détails de ses transactions restent encore flous.

En 2000, elle a enregistré une société baptisée *Adad Limited* en Grande-Bretagne. Une opération conclue sous couvert de son nom anglais Horus L. Kai. Bien que l'entreprise soit en activité depuis des années, les enquêteurs n'ont trouvé aucune trace de dossiers concernant les transactions financières. Gu Kailai et ses quatre sœurs contrôlaient également des entreprises à Hong Kong et dans les îles Vierges Britanniques, qui pèsent au moins 126 millions de dollars, d'après les estimations de *Bloomberg*, agence de presse spécialisée dans la finance.

Des sanctions non dissuasives

En dépit des arrestations et sanctions pour fuite des capitaux dans certaines affaires hautement médiatisées, le problème n'a cessé de croître. En mars 2012, la police de

Pékin a saisi près de 800 millions de dollars depuis six banques "underground", qui soutenaient des fraudeurs de grande envergure. Depuis 2009, 150 saisies de ce type ont été effectuées, d'après le ministère chinois de Sécurité Publique.

Lien : <http://www.jolpress.com/article/le-blanchiment-dargent-un-sport-national-604048.html>

Trafic : L'argent du bois de rose blanchi dans la vanille

Le trafic de bois de rose dissimule d'importantes affaires de blanchiment d'argent. Car l'argent sale est ensuite blanchi dans la filière vanille, affirme le Service de renseignements financiers (Samifin) à l'occasion d'une rencontre organisée, hier à son siège aux 67 Ha.

«Désormais, les activités dans la filière bois de rose sont des opérations clandestines après l'embargo de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites) sur l'exportation de ce bois précieux. C'est l'une des raisons pour lesquelles des opérateurs dans cette filière blanchissent l'argent du bois de rose dans l'exploitation de la vanille, vu que ce n'est pas un produit prohibé au niveau international», a affirmé le directeur général du Service de renseignements financiers (Samifin), Boto Tsara Dia Lamina, hier à l'occasion de la remise officielle des équipements venant du Comesa.

Des milliards d'ariary

Le DG du Samifin a souligné que des milliards d'ariary d'argent sale circulent dans le trafic de bois de rose, sans pour autant apporter plus de précisions. «*Nous avons constaté que de plus en plus de trafiquants de bois de rose sont liés à des affaires d'exploitation de vanille, et ils brassent des millions d'ariary dans ce mécanisme*», a-t-il poursuivi. Notons par ailleurs que 90% de l'argent gagné à travers l'exportation illicite de bois de rose ne sont pas rapatriés dans le pays, confirme le Samifin. A ce propos, Boto Tsara Dia Lamina a affirmé que, «*Le Samifin investit également pour aider les autorités étatiques dans les procédures de rapatriement de ces capitaux. Cela nécessite également la coopération internationale et une entraide judiciaire*».

En effet, parmi les déclarations d'opérations suspectes observées par le Samifin, une partie est liée au trafic de bois de rose. Ce service a déjà rendu des dossiers y afférents auprès du tribunal, mais aucune décision de justice pour blanchiment d'argent dans les affaires de bois de rose n'a été rendue jusqu'à présent. Le seul dossier traité au niveau du tribunal ne concerne que le blanchiment d'argent portant sur la vente des biens d'autrui et la vente illicite d'armes, d'après toujours le Samifin. 11/08/2016.

Lien : <http://www.newsmada.com/2016/08/11/trafic-largent-du-bois-de-rose-blanchi-dans-la-vanille/>